

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0577^e** séance
tenue le **21 mars 2016 à 14 heures**
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle : M. Gérard Boismenu, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés : M. Guy Lefebvre; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, Mme Lyne Lalonde, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions : M. Jean-Marc Charron, l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences : Mme Tania Saba; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; l'administrateur exerçant les fonctions de directeur du Département de kinésiologie : M. Jacques Gresset; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Christian Baron, M. Pierre Bourgouin, M. Adrian Burke, M. André Desrochers, M. Arnaud Duhoux, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme Marianne Kempeneers, Mme Guylaine Le Dorze, Mme Solange Lefebvre, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, M. Laurence McFalls, M. Jean-Philippe Meloche, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Serge Montplaisir, M. Alain Moreau, M. Antonio Nanci, M. Jean Piché, M. Michel Max Raynaud, M. Philippe R. Richard, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Andrey Smargiassi, M. Luc Stafford, Mme Marion Vacheret, Mme France Varin, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Line Castonguay, Mme Renée Delaquis, Mme Gisèle Fontaine, Mme Karine Fradet, M. Frédéric Kantorowski, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : M. Yan Bertrand, M. Nicolas Bérubé, Mme Fatine Kabbaj, M. Nicolas Lavallée, Mme Andréanne St-Gelais, M. Denis Sylvain, Mme Annie-Claude Vanier; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; un représentant du personnel : M. Nicolas Ghanty; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Virginie Allard Caméus, Mme Kate Bazinet, M. Francis Beauchamp-Goyette, Mme Claire Benoît, Mme Marie-Claude Binette, M. Pierre Bissonnette, Mme Geneviève Bouchard, M. Alain Charbonneau, Mme Julie Constantineau, Mme Alexandra Croze, Mme France Fillion, Mme Caroline Gravel, Mme Françoise Guay, Mme Isabelle Jordi, Mme Sophie Langlois, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Monier, Mme Sylvie Normandeau, Mme Chantal Pharand, M. Philippe Prud'homme, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, Mme Isabelle Shumanski, M. Pierre Trudel.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, M. Yan Burelle, Mme Josée Dubois, M. Vincent Gautrais, Mme Audrey Laplante, M. Christian Leduc, M. Sébastien Sauvé, M. Éric Troncy; un représentant du personnel enseignant : M. Jean Poiré; un représentant des corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche; une représentante des étudiants : Mme Frédérique Emmanuelle Lessard; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; les observateurs : M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, M. Matthew Nowakowski.

EXCUSÉS : les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Gilles Lavigne; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu, le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Leila Ben Amor, M. Karim Benyekhlef, M. Carl Bouchard, M. Michel Coutu, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, Mme Trang Hoang, Mme Suzanne Laberge, Mme Nicole Leduc, M. Christian Nadeau, M. Francis Perron, Mme Marie-Laurence Poirel, Mme Sophie René De Cotret, M. Hugo Soudeyns, M. Mario Talajic, Mme Nathalie Trépanier, Mme Christina Zarowsky; une représentante du personnel enseignant : Mme France Nolin; un représentant des corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Dansereau; un représentant du personnel : M. Éric Romano.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton, recteur

PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Aucune

AVIS DE DÉCÈS

Centre de recherche en droit public

M. Stephen Clarkson, professeur à l'Université de Toronto, et membre du conseil de direction du Centre de recherche en droit public, est décédé le 28 février 2016.

Institut d'études médiévales

Père Benoît Lacroix, professeur émérite de l'Université de Montréal, docteur en sciences médiévales, historien, théologien, officier de l'Ordre du Canada et grand officier de l'Ordre national du Québec, fondateur du Centre d'études des religions populaires et membre de l'ordre des Dominicains, décédé le 2 mars 2016.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0577-1 **ORDRE DU JOUR**
2016-A0021-0577^e-167

La présidente des délibérations souligne l'ampleur de l'ordre du jour et invite les membres à présenter leurs interventions de manière concise.

Elle invite ensuite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document **2016-A0021-0577^e-167**.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0577^e séance tenue le 22 février 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur

5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : Présentation du budget de fonctionnement 2016-2017

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

8. Transformation institutionnelle

8.1. Proposition soumise par MM. Samir Saul et Frédéric Kantorowski

8.2. Rapport d'étape

9. Faculté de théologie et de sciences des religions et le statut de son corps professoral

9.1. Rapport du Comité de la planification

9.2. Rapport du Comité du statut du corps professoral

10. Prochaine séance Le 18 avril 2016, à 14 heures

11. Clôture de la séance

AU-0577-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0576^e SÉANCE TENUE LE 22 FÉVRIER 2016**

M. Burke demande que la documentation soit transmise aux membres selon les délais prévus par le règlement de l'Assemblée, précisant que les documents relatifs aux points 7 et 9 ont été reçus tardivement. Il souligne que cette situation s'est produite à plusieurs reprises au cours de l'année.

Le secrétaire général confirme que le règlement prévoit des délais, notamment pour les points de décision. Il y a cependant deux exceptions : dans le cas de l'agrément de vice-recteur ou vice-rectrice, selon l'usage, les curriculum vitae sont transmis le jeudi ou le vendredi précédant l'Assemblée ; de même pour les documents budgétaires, pour des raisons de chronologie des instances.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0576^e séance tenue le 22 février 2016, tel que présenté.

AU-0577-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Référant à la page 13 du procès-verbal, M. McFalls rappelle avoir demandé que le rapport des doyens sur la transformation institutionnelle soit déposé sur le site Web Transformation. Ayant constaté que le document n'y avait pas été déposé, il demande quand cela sera fait.

M. Boismenu indique qu'il s'agit d'un document de travail qui appartient aux doyens et qu'il leur revient de décider s'ils veulent le rendre public ou non. Il ajoute qu'il n'avait pas senti qu'il avait quelque obligation à cet égard lorsque le commentaire avait été fait.

M. Chabot présente un suivi en lien avec les questions posées à la séance précédente au sujet des votes électroniques pris par l'Assemblée, que l'on croyait être des votes secrets par défaut ; et en lien avec sa réponse à l'effet que l'information sur les résultats des votes était disponible et que les membres qui en feraient la demande pourraient y avoir accès. À la suite de cette affirmation, certains membres lui ont fait part qu'ils se sentaient lésés par la divulgation éventuelle des résultats des scrutins passés, croyant avoir voté de bonne foi avec le sentiment qu'il s'agissait d'un vote secret, sans connaître l'usage de l'Assemblée. Il informe qu'une lettre a été reçue à ce sujet, tout juste avant la présente séance ; vu le court délai, elle n'a pu être déposée au point *Correspondance*, mais le sera pour la prochaine séance. Il s'agit d'une lettre en provenance de trois membres de l'Assemblée qui demandent que les résultats d'une série de votes pris dans les quelque 15 derniers mois soient rendus publics.

Dans la foulée de l'intervention précédente, M. Charest considère que cette question est importante sur le plan de la procédure, mais également sur le plan du fonctionnement. Il pense que ce serait une bonne idée que le secrétaire général, avec la présidente des délibérations, soumettent à la séance d'avril une proposition de fonctionnement sur la question de la tenue des votes, à savoir si les votes devraient être secrets par défaut ou non, et dans quelles circonstances, de manière à ce que les membres de l'Assemblée puissent avoir un portrait clair de la situation. Il ajoute que lui-même était sur l'impression que les votes étaient secrets par défaut en raison de la façon dont le vote se prenait.

Allant dans le même sens que M. Charest, M. Arsénault pense qu'il serait important que la procédure de vote soit clarifiée de manière à ce que l'Assemblée ne se retrouve pas, à l'avenir, dans une situation d'entre-deux où les résultats seraient consultables.

M. Sylvain demande si un suivi a été fait relativement à sa demande, à la page 13 du procès-verbal, à l'effet que la deuxième version du document sur la transformation institutionnelle soit transmise aux étudiants et au personnel.

M. Boismenu explique que cela n'a pas été jugé utile parce que le document a été corrigé deux jours à peine après la publication de la première version, et qu'il a été déposé sur le site Web, largement publicisé, et que la fréquentation sur ce site est très élevée.

M. Schiettekatte revient sur la question des votes secrets ou non. Il souhaite que le rapport qui sera soumis par le secrétaire général et la présidente des délibérations indique s'il y a eu des demandes d'accès aux résultats des votes par des personnes qui étaient au courant que l'information est accessible.

M. Chabot répond que personne n'a consulté les résultats des votes ; et personne ne les a demandés jusqu'à ce midi.

La présidente des délibérations demande à M. Schiettekatte s'il se sentirait plus à l'aise si le secrétaire général l'assurait qu'aucune demande ne sera acceptée de qui que ce soit, tant et aussi longtemps que la proposition évoquée sur la question de la tenue des votes ne reviendra à l'Assemblée.

M. Schiettekatte répond qu'à sa connaissance, une partie de l'Assemblée savait qu'éventuellement cette information était accessible. Il verrait mal comment l'Assemblée ne pourrait pas être informée de l'ensemble des résultats des votes si au moins une personne a eu accès à des résultats des votes.

La présidente des délibérations souligne que le secrétaire général a confirmé que personne n'a demandé accès à cette information. Pour sa part, elle se sentirait plus à l'aise si on assurait l'Assemblée qu'aucune demande ne serait acceptée tant et aussi longtemps que la question ne revient pas à l'Assemblée.

M. Schiettekatte se dit d'accord.

AU-0577-4 **CORRESPONDANCE**
2016-A0021-0577^e-174

Outre la lettre mentionnée au point précédent, le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune autre correspondance.

AU-0577-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0577-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate brièvement les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Il mentionne en premier lieu sa participation, le 10 mars, à l'événement marquant le 25^e anniversaire de CISM radio étudiante, en soulignant que CISM est la plus grande radio étudiante francophone du monde.

Le 11 mars, il a assisté à l'allocution du premier ministre du Québec, Philippe Couillard, à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Il a eu le plaisir d'entendre le premier ministre annoncer la fin des coupes et un réinvestissement de 3 %. Il reviendra sur ce point plus loin dans son rapport.

Le 14 mars, avec plusieurs membres de la FAECUM, le recteur a participé au lancement de la campagne provinciale « Sans oui, c'est non ! ». Il est fier de souligner que cette campagne sur le consentement sexuel est une initiative des étudiants de l'UdeM qui a été adoptée par l'ensemble du réseau universitaire.

Le même jour, il a pris part à une conférence de presse pour l'annonce de la désignation officielle du Département d'ophtalmologie de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont comme Centre universitaire d'ophtalmologie de l'Université de Montréal, en présence du ministre de la Santé, de la doyenne de la Faculté de médecine, et de collègues de l'École d'optométrie. Une belle reconnaissance de la qualité du travail en ophtalmologie à cet hôpital.

Le 15 mars avait lieu la remise des bourses Jacqueline-Avard, par le Comité permanent du statut de la femme, à quatre étudiantes pour leurs travaux de recherche dans les domaines de la condition féminine.

Le 16 mars, le recteur a participé au banquet en l'honneur du nouveau Consul général de Chine au Québec, M. Peng Jingtao, en présence notamment de M. Denis Coderre, Maire de Montréal.

Le 17 mars, à l'invitation du ministre des Finances du Québec, le recteur a assisté à la présentation du *Discours sur le budget 2016-2017*, à Québec. L'annonce de la fin des coupes a été confirmée. Les précisions concernant le réinvestissement évoqué de 3 % n'ont pas été données, il faudra attendre la défense des crédits en avril et les règles budgétaires qui seront connues en juin pour avoir plus de précisions à ce sujet. Le recteur indique que le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau fournira des précisions à ce sujet à la suite de son rapport. En ce qui a trait aux fonds pour la recherche, notamment par les organismes subventionnaires, peu d'information a été fournie. Le recteur mentionne que les universités comptent faire valoir leur rôle en matière de recherche, et un rendez-vous est prévu avec la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, Dominique Anglade, à ce sujet. Il rappelle que demain aura lieu la présentation du budget fédéral, en espérant que fonds pour la recherche y seront annoncés. Il donne ensuite lecture de l'annonce, faite dans le cadre du budget du Québec, confirmant la construction prochaine du Complexe

des sciences Outremont. Il souligne qu'il s'agit d'un avancement important pour l'UdeM, et se dit très heureux de cette réalisation.

Le recteur mentionne ensuite que l'équipe féminine de hockey des Carabins a remporté pour la deuxième fois le Championnat de hockey féminin canadien, le 20 mars, grâce à une victoire de 8 à 0 contre UBC.

Le recteur termine son rapport en mentionnant son message transmis à tous les membres de la communauté universitaire, aujourd'hui, s'intitulant « Une réflexion importante », dont il donne lecture. Cette communication sur la transformation institutionnelle fait le point sur la consultation en cours. Il est également souligné qu'en considération des préoccupations exprimées, le calendrier a été revu de manière à donner plus de temps aux membres de la communauté de s'exprimer. Ainsi, la date de réception des mémoires a été reportée au 25 avril. Le rapport de l'Institut du Nouveau Monde sera présenté à l'Assemblée universitaire de mai et les grands principes issus de la consultation, à la séance de septembre. Enfin, il y rappelle que l'issue de ce processus n'est pas déterminée d'avance. Le recteur cède ensuite la parole au vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Filteau, pour présenter un complément d'information au sujet du budget du Québec.

M. Filteau explique que le réinvestissement de 3 % évoqué touche à l'ensemble du réseau de l'éducation et inclut des sommes pour les coûts de système. Cela représente 55 M\$ d'argent neuf pour le réseau de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire les milieux collégial et universitaire, soit environ entre 30 M\$ et 32 M\$ pour les universités. Il y aura des sommes additionnelles, mais dirigées selon certains thèmes : « Agir tôt et au bon endroit, Donner aux élèves et aux étudiants le goût de réussir et de se dépasser; Continuer d'innover en éducation et en enseignement supérieur ». Le fait que l'argent est mis dans des enveloppes restrictives limite les possibilités. Il y a cependant le volet soutien à la réussite, notamment pour les étudiants en situation de handicap, qui pourrait offrir des avenues. D'autre part, le budget annonce un réinvestissement de l'ordre de 3 % dans les deux prochaines années. Comme mentionné par le recteur, il faudra attendre les règles budgétaires au mois de mai pour plus de précisions. Enfin, il mentionne en terminant que le budget provincial 2016 peut être consulté sur le site Web du gouvernement.

La liste des honneurs est consignée au procès-verbal. Les membres de la communauté universitaire qui ont été honorés au cours des dernières semaines sont :

Deux enseignantes de la Faculté des sciences de l'éducation reçoivent le prix Raymond-Plante 2016 : **Isabelle Montésinos-Gelet** et **Marie Dupin de St-André**, respectivement professeure titulaire et chargée de cours à la Faculté des sciences de l'éducation, sont les lauréates du prix Raymond-Plante 2016, qui reconnaît leur engagement exceptionnel dans le développement de la littérature jeunesse et leurs contributions à cette cause.

Le bassiste **Alain Caron** se joint à l'équipe de professeurs de la Faculté de musique.

Marie-Thérèse Chicha, professeure titulaire de l'École de relations industrielles, a été honorée par le gouverneur général à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Elle est l'une des cinq lauréates de 2015 des Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne ».

Louise Arbour, diplômée de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et coprésidente de la campagne de financement Campus Montréal, a reçue du gouverneur général du Canada, David Johnston, la 29^e médaille Pearson pour la paix.

L'équipe féminine de hockey des Carabins a remporté pour la deuxième fois le Championnat de hockey féminin canadien.

AU-0577-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Kempeneers porte à l'attention des membres une nouvelle réjouissante qui à sa connaissance n'a pas été relevée sur *UdeM Nouvelles* ni dans le cadre du *Carnet du recteur*. Mme Marie-Thérèse Chicha, professeure titulaire à l'École des relations industrielles et titulaire de la Chaire en relations ethniques à l'Université de Montréal, s'est vu décerner le Prix du gouverneur général 2015, pour sa contribution aux questions touchant l'égalité des sexes et l'équité salariale.

Le recteur indique que cette reconnaissance était inscrite sur la liste des honneurs qui est consignée au procès-verbal des séances de l'Assemblée universitaire.

M. Jean Charest précise que cet honneur a été annoncé sur le site de l'UdeM en première page, la semaine dernière.

AU-0577-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

En lien avec le budget, M. Molotchnikoff évoque un article dans *La Presse* rapportant que les recteurs avaient déclaré qu'ils étaient heureux que les universités n'aient pas été coupées. Il se dit étonné par cette déclaration compte tenu que les montants qui sont alloués aux universités ne couvrent même pas les coûts de système. Il demande au recteur pourquoi les recteurs sont heureux du mauvais sort qu'on fait aux universités au lieu de se plaindre.

Le recteur précise que les fonds couvrent les coûts de système, cependant il convient de l'insuffisance du réinvestissement. Il demeure dans l'attente des règles budgétaires avant d'intervenir. Il ajoute que la ministre a été informée que le réinvestissement était jugé insuffisant. Le fait d'arrêter les coupes constitue une première étape. Par ailleurs, il rappelle la publicité qui avait été diffusée par les établissements universitaires du Québec dans le cadre de la campagne électorale en mars 2014, qui soulevait qu'elles recevaient environ le tiers de moins en financement par étudiant que les universités du reste du Canada. Cette publicité demandait aux quatre chefs de partis politiques de prendre l'engagement d'allouer aux universités québécoises des ressources comparables à ce qu'il y a dans le reste du Canada d'ici 2020. Il rappelle qu'aucun de ces quatre partis n'avait répondu à l'appel.

M. Schiettekatte, qui a constaté la présence d'échafaudages autour du pavillon André-Aisenstadt pour en refaire la brique, s'informe si le dossier qui était devant les tribunaux depuis une dizaine d'années a été réglé.

M. Filteau confirme que le dossier est réglé. Une entente est intervenue l'été dernier entre les parties à la suite de laquelle l'Université a pu lancer un appel d'offres. Les travaux ont débuté et devraient s'étaler jusqu'à la fin de 2016 ou jusqu'au début de 2017.

M. McFalls dit avoir constaté une augmentation importante du budget de la vérification interne. D'autre part, il dit avoir l'impression qu'il y a une intensification des contrôles des dépenses des professeurs qui entraîne, notamment, une augmentation du temps consacré par les professeurs pour la justification des dépenses dans le cadre de leurs fonds de recherche. Il demande ce qui justifie l'augmentation des contrôles.

M. Filteau indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation des contrôles ; il y a une vérification interne qui se fait de façon normale, et qui porte sur les unités et les processus et non pas sur les individus. Par ailleurs, le gouvernement fédéral en particulier, par les fonds subventionnaires, crée ces règles de dépenses des fonds de recherche auxquelles les établissements doivent se conformer. Les établissements sont fiduciaires des fonds octroyés par les organismes subventionnaires qui en font un suivi serré.

Mme Kempeneers observe qu'il semble qu'une nouvelle pratique se mette en place dans l'institution, à savoir de faire fi des statuts de l'Université en ce qui concerne la durée du mandat des doyens. Elle souligne que l'article 28.05 des statuts indique que le mandat d'un doyen est de cinq ans, et que dans le cas d'un renouvellement la durée peut être moindre. Elle évoque les annonces récentes de mandat de deux ans, pour les nominations à venir des doyens de la Faculté de médecine dentaire et de la FAS, sans motif clair. À son avis, seule une situation d'extrême urgence peut justifier une modification des statuts. Elle demande alors si l'institution est en situation d'extrême urgence. En ce qui concerne la nomination de la doyenne ou du doyen de la FAS, elle évoque un message indiquant que la raison qui justifiait cette annonce de mandat de deux ans était l'opération de transformation institutionnelle. Elle désire savoir en quoi la transformation institutionnelle justifie de ramener la durée du mandat à deux ans, une situation qui, selon elle, affaiblit la légitimité de la personne nommée.

Le secrétaire général rappelle d'abord que la nomination des doyens et la durée des mandats ne sont pas du ressort de l'Assemblée universitaire, mais du Conseil de l'Université. Il explique ensuite qu'un avis juridique relatif à la durée du mandat des doyens (cinq ans) spécifié dans les statuts a été remis au Conseil, lequel se résume, pour l'essentiel, par la formule : « qui peut plus peut moins ». Donc, si le Conseil peut nommer pour cinq ans, il peut nommer pour moins de cinq ans. Il évoque des précédents dans l'histoire de l'Université où des officiers ont été nommés pour des périodes inférieures à celles prévues aux statuts. Sur l'opportunité de ce choix, pour le Conseil il s'agissait essentiellement de garder toutes les portes ouvertes dans le contexte de la transformation institutionnelle pour se donner la marge de manoeuvre. Enfin, cela ne s'applique pas uniquement aux doyens de la FAS et de la Faculté de médecine dentaire, mais à l'ensemble des nominations d'officiers facultaires pour la présente année, soit en médecine dentaire, médecine vétérinaire, musique, arts et sciences et kinésiologie.

En complément, Mme Kempeneers donne lecture de la suite de l'article 28.05 et conclut qu'il n'y a rien dans le texte qui laisse entendre que « qui peut plus peut moins », soulignant que cette formule n'est pas mentionnée dans l'article.

Le secrétaire général répond qu'il s'agit d'une interprétation du droit.

M. Philippe Richard dit avoir constaté que le campus de l'UdeM est entièrement clôturé du côté du versant du parc de Mont-Royal, et donc n'offre aucun accès au Mont-Royal. Évoquant l'intérêt pour ceux qui se déplacent à pied de pouvoir traverser le Mont-Royal pour se rendre au centre-ville, aux autres universités notamment, il demande ce qui peut être fait, comme communauté, pour que l'Université ait pleinement accès à l'ensemble de son environnement immédiat, incluant le Mont-Royal.

La présidente des délibérations, constatant qu'aucun membre n'est en mesure de répondre à cette question, soumet qu'une réponse pourra éventuellement être apportée à une prochaine séance, en affaires découlant.

M. Lavallée présente une question relative au budget. Au cours des dix dernières années, la croissance des dépenses des universités était de 4,2 % en moyenne. Dans le dernier budget, on projette un faible 1,1 % en moyenne de croissance des dépenses pour les dix prochaines années, en raison de la décroissance de l'effectif étudiant. Est-ce que le recteur et le vice-recteur aux finances et aux infrastructures étaient au courant de cette projection de 1,1 % pour les 10 prochaines années?

M. Filteau explique que, depuis environ 20 ans, le gouvernement anticipe une décroissance de clientèle, qui ne s'est pas avérée dans les dernières années, entre autres en raison des étudiants internationaux. Il y a eu une croissance importante des étudiants internationaux dans les universités ; pour l'UdeM, les étudiants internationaux représentent autour de 10 % de la clientèle. Il s'agit seulement de projections, on verra dans le futur.

M. Rémy Sauvé présente une question concernant les clauses remorques prévues dans la convention collective, dans le contexte de l'entente intervenue entre le front commun et le gouvernement pour des augmentations salariales de 9,5 %. Habituellement, les augmentations sont refilées aux autres employés du secteur public, par exemple les employés des universités, via les clauses

remorques prévues à la convention collective. Dans le cadre de l'entente, le gouvernement a décidé de faire une distinction entre sa politique salariale et les ententes budgétaires qu'il a prises avec ses employés. Il désire savoir quel est l'état de la situation en ce qui concerne l'applicabilité de ces clauses remorques.

M. Filteau explique que la Politique salariale gouvernementale (PSG) est l'élément de référence qui est utilisé dans la préparation du budget de l'université, et appliqué selon les conventions. L'Université verse le montant prévu pour la PSG, mais actuellement la direction demeure dans l'attente d'une confirmation à cet égard par le gouvernement, les discussions se poursuivant à ce sujet.

M. McFalls revient sur la réponse du secrétaire général concernant l'avis juridique mentionné précédemment. Il se dit inquiet qu'un avis juridique ait été produit pour interpréter une phrase de l'article 28.05 des statuts, à son avis très claire, notamment quant au fait que « le mandat d'un doyen est de cinq ans » ; et qu'on peut considérer que cela est ouvert à interprétation. Il évoque que dans les années passées des avis juridiques ont été produits pour faire des changements unilatéraux des statuts par le Conseil alors qu'il n'y avait pas de justification juridique. Il demande au secrétaire général s'il peut divulguer ces avis juridiques.

Le secrétaire général rappelle que les avis juridiques sont destinés aux instances qui les ont demandés, cela étant ils ne seront pas déposés à l'Assemblée.

En l'absence d'autres questions, la présidente des délibérations invite l'assemblée à aborder le point suivant.

AU-0577-7 **COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :**
PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016-2017

2016-A0021-0577^e-171, 2016-A0021-0577^e-171.1,
2016-A0021-0577^e-172, 2016-A0021-0577^e-173

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente le rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU) sur le budget de fonctionnement 2016-2017, à l'aide d'une présentation électronique (document 2016-A0021-0577^e-171.1). Préalablement à la séance, les membres ont reçu le budget de fonctionnement 2016-2017 (document 2016-A0021-0577^e-171), les principales hypothèses budgétaires (document 2016-A0021-0577^e-172) et le sommaire de revenus et des dépenses (document 2016-A0021-0577^e-173).

La présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU), Mme Danielle Morin, ajoute que les membres du CBAU ont examiné le document lors de sa réunion la semaine dernière, et ont demandé certaines précisions, lesquelles ont été ajoutées à la présentation.

M. Richard présente trois demandes d'éclaircissement. Il désire savoir quelle proportion de la dette Synchro représente; et il souhaite avoir la ventilation des coûts depuis le début de sa mise en place. De plus, évoquant un montant de 52,7 M\$ en 2008 et de 84,7 M\$ en 2011, il désire connaître le coût de Synchro à ce jour. En comparaison avec le budget enseignement et recherche, il dit avoir l'impression que Synchro occupe une part importante du budget. Enfin, il demande des éclaircissements relativement au mot « clientèle », employé à plusieurs reprises dans l'exposé, se disant un peu perplexe quant à l'utilisation de ce concept dans le milieu universitaire.

M. Filteau explique que Synchro n'est pas inscrit dans le déficit; il s'agit d'un élément capitalisé inscrit au fonds d'immobilisation et qui est prévu dans le budget. Une somme de 7,5 M\$, dans le fonds courant, sert à payer l'amortissement de cet investissement fait il y a plusieurs années. La dépense finale pour Synchro est de l'ordre de 83 M\$. Le projet étant fermé depuis quelques années, ce montant n'a pas changé. L'institution paie l'amortissement qui doit se terminer en 2019-2020. En ce qui a trait à la comparaison entre Synchro et le budget « enseignement et recherche », M. Filteau précise que

le Centre d'expertise Synchro est une unité d'affaires qui relève du volet « administration » et non du budget pour l'enseignement et recherche. Il explique que Synchro est un outil technologique qui sert au fonctionnement de l'institution; l'équipe qui le soutient a développé dernièrement, entre autres, un module pour les octrois en recherche qui permet aux chercheurs de suivre facilement leurs comptes de recherche. En ce qui concerne la question sur le mot « clientèle », il s'agit de la clientèle étudiante.

M. Saul présente une première question concernant le déficit accumulé, à la suite des compressions successives des dernières années, qui atteint aujourd'hui les 160 M\$, et l'obligation faite aux institutions de présenter un plan de redressement au gouvernement du Québec. Il demande si ce plan est en place et quel en sera l'impact matériel. Par ailleurs, il demande des explications concernant la diminution observée à la rubrique fonds de relance et subvention non récurrente, du budget provisoire 2016-2017, dans la partie Revenus.

En ce qui concerne la question du déficit, M. Filteau rappelle que les universités n'étant pas autorisées à faire des déficits, le gouvernement exige d'elles un plan de redressement pour revenir à l'équilibre. Il explique que l'Université a déposé au gouvernement un plan de retour à l'équilibre sur trois ans — 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Des coupes de 3,2 M\$ ont été imposées cette année au lieu des 7 M\$ prévus, en raison d'autres sources de revenus ou des dépenses moindres que prévues. Malgré cette légère amélioration, l'objectif est de ne pas avoir de déficit car cela crée de la dette. En ce qui concerne la question de la dette accumulée, il rappelle l'engagement pris par l'Université il y a plusieurs années, de rembourser 50 % de la dette accumulée. L'orientation qui avait été prise alors, soit de ponctionner 1,5 % dans les unités administratives et académiques pour le retour à l'équilibre et ultimement rembourser la dette, demeure. Ce 1,5 % représente aujourd'hui à peu près 6 M\$. En ce qui concerne la variation au fonds de relance, il explique qu'une prévision est faite au début de l'année et est ajustée à la fin de l'année selon les besoins réels des unités. Il arrive par exemple que la dépense ne soit pas aussi élevée qu'anticipée dans le budget, il y a alors correction à la baisse ou transfert des montants si les fonds ne sont pas nécessaires.

M. Ménard-Tremblay présente une question au sujet des Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche. Il désire savoir quelle est la ventilation du budget du CEDAR par rapport aux sous-groupes liés aux fonds internes de recherche.

M. Filteau explique que le CEDAR constitue le principal item en lien avec la rubrique infrastructure des centres et groupes de recherche. D'autre part, le Bureau de la recherche institutionnel donne son appui à certaines initiatives prises par les unités de recherche et fait la distribution des fonds.

M. Bérubé se dit heureux du réinvestissement fait dans les bibliothèques. Par contre, il observe qu'il sera nécessaire que le budget des bibliothèques augmente de façon plus soutenue que l'inflation au cours des prochaines années en raison des grands ensembles et de la chute du dollar canadien. Dans cette perspective, il demande s'il y a un plan plus à long terme pour éviter d'avoir à refaire des réinvestissements ponctuels, année après année.

M. Filteau indique que le Comité de budget a considéré qu'il était important cette année de faire un réinvestissement dans les bibliothèques, d'où le montant de 750 000 \$ à cet effet, bien qu'on soit conscient qu'un budget plus élevé serait nécessaire. La baisse du dollar canadien est effectivement un enjeu en regard du budget des bibliothèques ainsi que pour la recherche, par exemple dans le cas de matériels de recherche achetés aux États-Unis. Des stratégies d'immunisation face à la baisse du dollar seront examinées. Pour ce qui est d'un plan à plus long terme, les bibliothèques ont fait une analyse intéressante qui a été soumise au Comité.

La présidente des délibérations rappelle qu'il reste 10 minutes pour traiter ce point.

Se reportant à la page 3 du document 173, M. Schiettekatte constate des variations entre le budget 2015-2016 et les réalisations estimées pour l'année 2015-2016, notamment une augmentation de 1 M\$ pour le poste « Administration ». Se reportant ensuite à la page 8, portant sur le poste Administration, il constate que cette augmentation semble diluée dans divers postes, mais note une

hausse importante d'environ 500 000 \$ pour le Bureau des communications. Il demande s'il n'y aurait pas eu lieu de faire un effort supplémentaire.

M Filteau indique que le budget 2015-2016 a été fait avant les coupes imposées par le gouvernement, ce qui fait en sorte que la comparaison avec les réalisations estimées devient un exercice difficile ; puis il explique les variations à la lumière des ajustements qui ont dû être faits. Tel que mentionné dans sa présentation, le fonds des priorités institutionnelles, au montant de 4,2 M\$, est constitué d'une ponction de 1 % faite dans les unités facultaires et les services, ce montant est redistribué aux unités. C'est pour cette raison que cette somme figure dans le budget, mais n'apparaît pas dans les réalisations estimées. Ainsi, dans les faits, ce montant de 4,2 M\$ se transforme en dépenses dans les unités selon la répartition suivante : 3,2 M\$ pour les postes Enseignement et recherche, ainsi que Soutien à l'enseignement et la recherche, et d'autre part, environ 900 000 \$ dans le poste Administration. L'année prochaine, la présentation du budget sera modifiée de manière à présenter le portrait réel des distributions aux unités, et ainsi éviter la confusion. En ce qui concerne le poste Administration, la hausse est effectivement affectée au Bureau des communications. Tel que mentionné dans sa présentation, un montant a été pris dans le Fonds de relance pour le positionnement institutionnel et le recrutement étudiant, à cette fin un montant important a été alloué au Bureau des communications. Une hausse de 100 000 \$ est attribuée au Bureau de la performance organisationnelle pour l'embauche de personnel additionnel. Pour le reste, il y a des petites hausses, mais qui sont peu importantes.

M. Schiettekatte soulève qu'en ce qui concerne le recrutement, M. Filteau avait fait valoir que les hausses budgétaires étaient affectées au soutien à l'enseignement et à la recherche, alors qu'il lui semble que ce soit dans l'administration.

M. Filteau répond que ce n'est pas le cas : 400 000 \$ ont été affectés au Bureau des communications, et le reste a été distribué dans les unités, notamment pour le Bureau d'affaires internationales et le Bureau du recrutement, qui ont chacun reçu une somme qui a été ajustée à leur budget pour tenir compte de cet élément. Un montant additionnel a été alloué au Bureau du recrutement pour l'embauche d'une ressource additionnelle surnuméraire d'un an. L'objectif est de soutenir des efforts en matière de recrutement, notamment à l'égard de la clientèle francophone qui fréquente les cégeps anglophones.

Mme St-Gelais présente une première question concernant les services aux étudiants et le CEPSUM. Elle désire savoir si le budget présenté inclut dans les cotisations étudiantes l'augmentation de la cotisation étudiante, étant donné que cette question est actuellement en négociation avec les SAE. D'autre part, elle désire savoir pourquoi les contributions des écoles affiliées aux services aux étudiants n'apparaissent pas parmi les revenus des SAE.

En ce qui concerne la première question, M. Filteau répond que non, cela n'est pas intégré dans le budget tant que les discussions en cours entre les étudiants et ces deux unités ne sont pas conclues. S'il y avait une conclusion dans un sens ou l'autre, cela se refléterait dans les réalisations estimées. En ce qui a trait à la deuxième question relative aux écoles affiliées, il dit ne pas être au courant.

Sur cette dernière question, le directeur du budget, M. Philippe Prud'homme, confirme que c'est intégré dans les revenus d'activités.

M. Molotchnikoff s'informe si le produit de la vente récente du pavillon Mont-Royal apparaît dans le budget.

M. Filteau explique qu'il s'agit d'un actif immobilisé. Selon un arrangement avec le gouvernement du Québec, une partie du profit de la vente est prévue être transférée dans le montage financier pour le campus Outremont, et le résiduel est inscrit en dette au fonds d'immobilisation. Ce dernier est également, pour l'instant, dans le fond courant parce qu'on attend d'assigner une autre

dépense d'immobilisation au fonds d'immobilisation. Dans l'immédiat, cela permet de diminuer les coûts d'intérêts, mais ce ne sont pas des sommes qu'on peut injecter dans le budget de fonctionnement.

M. Bertrand désire savoir quelle est la portion dans « autres revenus » qui est associée aux FIO.

M. Filteau indique que c'est 13.8 M\$.

M. Burke désire des informations au sujet des revenus en lien avec la philanthropie.

M. Filteau indique qu'ils se retrouvent pour la plupart dans le fonds de dotation qui est un fonds avec restrictions. Ils peuvent aussi être inscrits au fonds d'immobilisation, par exemple dans le cas du campus Outremont, les dons iront au fonds d'immobilisation contre la dette associée au pavillon des sciences. Les dons ne vont pas au fonds de fonctionnement.

M. Burke demande combien de dépenses on prévoit cette année pour la grande campagne.

M. Filteau indique que, sur la base des prévisions faites par le Bureau du projet, des dépenses de 1,4 M\$ sont prévues pour cette année, comparativement à un peu moins de 1 M\$ l'année passée. Ces montants ne sont pas puisés dans le fonds courant, mais proviennent du fonds de relance qui sert pour des projets particuliers de développement académique, par exemple pour le développement des programmes du campus de Laval, et pour l'ESPUM. Ce sont des éléments qui aident à développer de nouveaux programmes.

AU-0577-8 **TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE**

AU-0577-8.1 PROPOSITION SOUMISE PAR MM. SAMIR SAUL ET FRÉDÉRIC KANTOROWSKI 2016-A0021-0577^e-168, 2016-A0021-0577^e-168 amendé

La présidente des délibérations invite M. Samir Saul et M. Frédéric Kantorowski, qui ont demandé l'inscription du point à l'ordre du jour, à en faire la présentation. Se reportant au document (2016-A0021-0577^e-168) transmis aux membres, M. Saul présente l'état de question et la résolution proposée qui est l'effet de créer un Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle. Le but est de permettre à l'Assemblée universitaire de participer activement à l'ensemble du processus de transformation institutionnelle. L'Assemblée ne prendrait aucune décision sur cette question avant d'avoir reçu le rapport de ce Comité. La proposition fait état du mandat et de la composition de ce Comité formé de membres de l'Assemblée universitaire. M. Saul fait ensuite part de deux questions qui ont été soulevées dans le cadre de discussions avec des membres de l'Assemblée soit : la durée du Comité et la documentation à laquelle le Comité aura accès. Il explique que les clauses 3.1 et 3.2 de la proposition couvrent implicitement ces aspects, mais ceux-ci pourraient être énoncés explicitement, par exemple par l'ajout suivant à la fin du point 3.1 : « et jusqu'à la fin du processus de transformation institutionnelle ». Quant au point 3.2 concernant la documentation, il pourrait être modifié en ajoutant : « obtiendra, le cas échéant, des renseignements du vice-recteur, et des interventions faites dans le cadre de la consultation. ».

En complément, M. Frédéric Kantorowski insiste sur le fait que la proposition vise à créer une situation normale, en ce sens que l'Assemblée doit participer à ce projet qui est de son ressort et qui revêt une grande importance. Les discussions antérieures au sujet de la transformation institutionnelle ont fait ressortir que les membres de l'Assemblée sont d'avis que l'Assemblée universitaire doit jouer son rôle à cet égard. À cette fin, sur cette question, centrale, de la transformation institutionnelle, l'Assemblée doit disposer de son comité qui puisse préparer ses débats et lui faire rapport.

La présidente des délibérations demande aux proposeurs s'ils désirent amender leur proposition en intégrant les précisions mentionnées au sujet de la durée du comité et de la documentation et des renseignements auxquels le Comité aurait accès. MM. Saul et Kantorowski se disant d'accord, les modifications sont intégrées à la proposition. Les deux points se lisent donc comme suit :

3.1 recevra au préalable les propositions que le vice-recteur au Développement académique et à la transformation institutionnelle prévoit soumettre à l'Assemblée universitaire à partir de mai 2016, et jusqu'à la conclusion du processus de la transformation institutionnelle,

3.2 obtiendra, le cas échéant, des renseignements du vice-recteur, et les interventions faites dans le cadre de la consultation.

Mme Kempeneers évoque une rencontre récente avec des représentants de la Coalition des associations et syndicats de l'Université de Montréal (CASUM), en présence de membres de la direction, lors de laquelle les représentants des diverses composantes de l'institution ont fait valoir la nécessité d'avoir davantage de temps pour se pencher sur ce grand projet, et pour consulter leurs instances respectives. Pour tenir compte de la réalité mise de l'avant par les représentants de la CASUM, la proposition à l'étude nécessite d'être amendée. En particulier, afin que tous puissent participer pleinement à l'exercice, il faut que le Comité puisse examiner non seulement le projet, qui lui apparaît être déjà figé et installé, mais tous projets relatifs à la transformation institutionnelle. Dans cette perspective, elle propose les amendements suivants au point 3.1 : remplacer « Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle [...] », par « Comité d'étude de tous projets relatifs à la transformation institutionnelle pour l'aider dans sa prise de décision [...] ». La proposition est appuyée.

M. Filteau se dit contre l'amendement proposé. L'exercice de consultation étant ouvert à tous groupes et personnes désirant s'exprimer et déposer un mémoire, il ne voit pas l'utilité de créer une démarche parallèle. Il rappelle, en outre, que le recteur a annoncé une modification du calendrier afin de donner plus de temps aux membres de la communauté universitaire pour participer à la consultation.

M. McFalls se dit en faveur de l'amendement. Il voit d'un bon œil le fait d'avoir une multiplicité de voix qui se prononcent sur la transformation, et il lui semblerait pertinent qu'il y ait un comité de l'Assemblée qui ait la possibilité d'écouter plusieurs voix. Mentionnant que le recteur a indiqué plus tôt qu'il n'y avait pas qu'un projet, il lui semble que l'amendement proposé décrit mieux l'esprit d'ouverture qui doit gouverner la démarche du Comité.

M. Schiettekatte se dit en faveur de l'amendement pour les raisons énoncées par M. McFalls. Le fait que le Comité puisse examiner l'ensemble des projets permettrait d'alimenter la discussion. Il rappelle qu'il avait indiqué à une séance antérieure, lors de la présentation de sa proposition soumise avec M. McFalls, qu'il souhaitait que la consultation passe par les structures universitaires, notamment les unités, plutôt qu'être un exercice contrôlé à un certain niveau. Il souhaite que tous les documents puissent être examinés par le Comité.

M. Boismenu se prononce contre l'amendement. Il souligne que l'idée de la proposition initiale est de doter l'Assemblée d'un comité comparable au rôle du CBAU qui analyse et fait rapport à l'Assemblée. Tandis que l'amendement est à l'effet de former un comité qui mènerait sa propre enquête selon son propre agenda, ce qu'il ne peut appuyer. Il rappelle d'autre part que la direction a reçu des remarques au sujet du calendrier et y a donné suite.

La présidente des délibérations intervient pour préciser à M. Schiettekatte qui demande la parole une deuxième fois, qu'il ne peut présenter deux interventions sur la même proposition.

M. Schiettekatte présente un point d'ordre. Il signale qu'à une séance précédente, M. Boismenu était intervenu après sa conclusion, avant la tenue du vote sur la proposition qu'il avait soumise.

La présidente des délibérations affirme agir avec équité et rigueur et rappelle le règlement à cet égard. Elle cède ensuite la parole à M. Charest.

M. Charest se prononce contre l'amendement. Celui-ci laisse planer l'idée mentionnée par la proposeuse qu'il y a un projet de transformation déjà identifié et travaillé en catimini. Comme libellé dans la proposition initiale, le titre du Comité sous-tend que le projet de transformation est inclusif, est un projet qui sera porté par l'ensemble de la communauté, et n'est donc pas un ensemble de projets hétéroclites. À son avis, il n'est pas nécessaire d'apporter davantage de précisions.

M. Saul explique que l'intention est d'avoir un comité de l'Assemblée universitaire qui fait le travail préliminaire pour l'Assemblée universitaire. Pour faire son travail, ce comité pourra faire appel à toutes les instances et à tous les avis.

Le recteur se dit contre l'amendement parce que la proposition de MM. Saul et Kantorowski lui paraît suffisamment ouverte, accessible à tous les groupes et à toutes les personnes, sans aucune censure. Il ne peut accepter l'amendement, d'autant que la proposeuse a mentionné qu'il y avait un plan prédéterminé, alors qu'il a été à maintes reprises affirmé que ce n'était pas le cas.

La présidente des délibérations cède la parole à Mme Kempeneers avant que l'Assemblée passe au vote.

Mme Kempeneers dit ne pas avoir parlé de plan organisé ni de plan en catimini. Elle a exprimé que la formulation n'évoquait qu'un projet et ne tenait pas compte de l'évolution des choses qui fait en sorte que différentes instances vont proposer des contributions au projet. Alors que la formulation de son amendement lui semble conforme à la volonté de la direction d'être plus inclusif et explicite sur le fait que tous sont appelés à contribuer à l'opération. Donc elle maintient son amendement.

M. Filteau demande le vote secret. La proposition est appuyée. Personne ne demandant le vote, la proposition de votre secret est adoptée à l'unanimité.

À la demande d'un membre, Mme Kempeneers donne lecture l'amendement comme suit : « [...] le Comité d'étude de tous projets relatifs à la transformation institutionnelle pour l'aider dans sa prise de décision [...] ».

L'Assemblée procède au vote secret sur la proposition d'amendement, celle-ci est rejetée par 50 votes contre, 17 pour et 3 abstentions.

L'Assemblée revient à la proposition principale amendée. La présidente des délibérations invite les membres à se prononcer sur la proposition.

M. Boismenu indique qu'en réponse aux commentaires au sujet du calendrier trop court, comme mentionné par le recteur, il a été décidé de déplacer la date limite pour recevoir les mémoires, au 25 avril. Ce faisant, le rapport de synthèse de l'INM ne sera présenté à l'Assemblée qu'en mai, et la présentation au Conseil des énoncés de principes est reportée au mois d'août. Le Comité proposé pourrait recevoir cet énoncé à la suite du Conseil, et avant le dépôt à l'Assemblée universitaire. La direction s'est donné le temps pour arriver avec un énoncé de principes qui serait mieux appuyé et qui tiendrait compte de l'ensemble de la consultation.

M. Schiettekatte désire une clarification au sujet de la deuxième modification à la proposition, au point 3.2. Il désire savoir quelle est la nature des renseignements que le Comité pourra obtenir du vice-recteur. Est-ce que le Comité pourrait obtenir, par exemple, les mémoires déposés? Enfin, il demande la relecture du point 3.2.

Concernant l'accès aux documents sur le site Web, M. Boismenu rappelle que ce n'est que dans le cas où l'auteur demande à ce que son mémoire ne soit pas rendu public que le document n'est pas rendu public. Il précise que le pourcentage des gens qui demande une confidentialité est très

faible. Autrement, tous les documents déposés sur le site Web sont accessibles à tous. Il informe qu'un dépôt de documents sera fait demain sur le site Web.

M. Schiettekatte demande lecture de l'amendement, il désire s'assurer que le Comité aura accès à n'importe quels documents, outre ceux qui seront déposés sur le site.

M. Saul donne lecture de l'amendement au point 3.2 comme suit : « obtiendra, le cas échéant, des renseignements du vice-recteur, et les interventions faites dans le cadre de la consultation ». Il souligne que le Comité n'est pas limité quant au type d'information qu'il peut demander.

Mme Saba désire des précisions sur le rôle du comité proposé. Selon sa compréhension, le Comité fera l'analyse des propositions, or elle présume que le vice-recteur fera aussi une analyse des propositions. Elle demande alors en quoi une analyse supplémentaire sera utile. D'autre part, sur la base de l'analyse des propositions, est-ce que l'on va resoumettre aux membres de l'Assemblée de nouvelles propositions? Enfin, qui présidera ce comité?

La présidente des délibérations suggère de recevoir l'intervention de M. McFalls et de céder ensuite la parole à M. Saul, de sorte qu'il pourra conclure tout en répondant à toutes les questions présentées.

M. McFalls considère que la question des informations auxquelles le Comité aura accès n'est pas clarifiée. Il évoque par exemple le cas des propositions présentées par des personnes qui demandent la confidentialité. Cela étant, y aurait-il certaines informations dont disposera le vice-rectorat et d'autres dont disposera le Comité?

La présidente des délibérations cède la parole à M. Saul pour répondre aux questions et conclure avant le vote.

En réponse à la question de Mme Saba sur le rôle du Comité, M. Saul indique que le Comité fera un travail d'examen, d'analyse et de critique constructive de ce qui aura été proposé par le vice-recteur, et fera rapport à l'Assemblée. Il doute que le Comité produise lui-même des propositions étant donné qu'il n'aura pas fait l'enquête pour présenter une contre-proposition à celle du vice-recteur. Sur la présidence, il n'a pas réfléchi à cette question, cela pourra être laissé au Comité ou traité par l'Assemblée. Enfin, en ce qui concerne l'information à laquelle il aura accès, le Comité pourra demander celle qu'il veut. Si le vice-recteur ne veut pas soumettre une information de manière non fondée, le Comité le dira.

L'Assemblée est invitée à voter sur la proposition principale telle qu'amendée par les proposeurs.

M. Filteau demande le vote secret. La proposition est appuyée. Personne ne demande le vote sur le vote secret, la proposition de vote secret est adoptée à l'unanimité.

M. McFalls soulève que la présidente n'a pas demandé à l'Assemblée si elle était prête à voter.

La présidente des délibérations indique qu'elle a annoncé qu'à la suite de la dernière intervention, M. Saul allait conclure et que l'Assemblée procéderait ensuite au vote.

L'Assemblée procède au vote secret sur la proposition telle qu'amendée. La proposition est adoptée par 56 voix pour, 11 contre et 2 abstentions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

- 1) L'assemblée universitaire crée un Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle pour l'aider dans sa prise de décision lorsque le projet lui sera soumis;
- 2) Le mandat du Comité d'étude est d'effectuer l'analyse préliminaire du projet de transformation institutionnelle et d'éclairer l'Assemblée universitaire, compte tenu que le projet est multidimensionnel et aura des implications majeures pour l'université et pour les membres de la communauté universitaire;
- 3) Le Comité d'étude :
 1. recevra au préalable les propositions que le vice-recteur au Développement académique et à la transformation institutionnelle prévoit soumettre à l'Assemblée universitaire à partir de mai 2016, et jusqu'à la conclusion du processus de la transformation institutionnelle,
 2. obtiendra, le cas échéant, des renseignements du vice-recteur, et les interventions faites dans le cadre de la consultation,
 3. rencontrera le vice-recteur, au besoin,
 4. réalisera l'analyse des propositions sur la transformation institutionnelle et fera rapport à l'Assemblée universitaire avant toute prise de décision par l'Assemblée universitaire;
- 4) Le Comité d'étude est formé de 11 membres de l'Assemblée universitaire, reflétant les composantes de l'Assemblée universitaire :
 - 5 professeurs pris parmi les 61 professeurs,
 - 2 chargés de cours pris parmi les 16 chargés de cours,
 - 2 étudiants pris parmi les 8 étudiants,
 - 1 membre pris parmi les 3 cadres et professionnels,
 - 1 membre pris parmi les 3 représentants du personnel de soutien;
- 5) Le Comité de nomination soumettra des noms de membres du Comité d'étude pour un vote à la prochaine séance de l'Assemblée universitaire.

AU-0577-8.2 RAPPORT D'ÉTAPE

La présidente des délibérations invite le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle, M. Gérard Boismenu, à présenter le rapport d'étape. M. Gérard Boismenu présente une brève mise à jour au sujet des activités et rencontres menées dans le cadre de la consultation. Des modifications ont été apportées au calendrier afin de tenir compte des commentaires exprimés, ainsi : la date limite pour recevoir les mémoires a été déplacée au 25 avril ; le rapport de l'Institut du Nouveau Monde sera présenté à l'Assemblée à la séance du 16 mai par le directeur de l'Institut ; enfin, l'énoncé de principe sera présenté au Conseil de l'Université à la fin du mois d'août et au Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle créé par l'Assemblée, puis déposé à l'Assemblée universitaire à sa séance du mois de septembre. Il fait ensuite état de la participation aux différentes activités de consultation : commentaires sur le site Web, kiosques, sondage (taux de

participation de 38 %), panel (plus de 500 candidatures soumises), se disant satisfait de la participation. Un forum pour les diplômés a été retranché ce matin, en raison d'un petit nombre d'inscrits, ces personnes seront dirigées vers un autre forum. Il souligne que tous les messages recueillis au cours de la consultation (sondage, kiosque, forum, panel, avis par courriel) seront transmis intégralement par l'INM, de même que la synthèse produite par cet organisme. Il conclut en mentionnant qu'un rapport d'étape a été fait au COPLAN la semaine dernière.

Les membres sont ensuite invités à présenter des questions ou des commentaires au vice-recteur.

M. Schiettekatte présente un commentaire au sujet de la confidentialité du sondage. Il fait part que des messages de rappel à participer au sondage ont été envoyés aux personnes n'ayant pas répondu, et du fait que les personnes qui ont écrit des commentaires dans le sondage ont reçu un courriel leur demandant des précisions au sujet de leurs commentaires. Ceci, à son avis, soulève un sérieux doute au sujet de la confidentialité du sondage.

M. Boismenu assure que le sondage est confidentiel. Des engagements ont été pris avec l'administrateur du sondage à l'effet que la direction n'a aucune information nominale. Cette obligation de réserve et d'écran entre l'administrateur et la direction a été avalisée par la directrice du Bureau de la recherche institutionnelle (BRI) et le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification qui a la responsabilité du BRI. Il s'agit d'un engagement collectif de la direction. Pour ce qui est des précisions demandées sur les commentaires des répondants au sondage, il n'est pas au courant. Il avance l'hypothèse que cela touche peut-être les personnes qui ont répondu vouloir participer au panel et ont transmis leur courriel à cet effet.

En complémentaire, M. Schiettekatte précise que la dernière page du sondage est consacrée à des commentaires généraux en texte libre, et que des gens qui ont écrit des commentaires ont reçu un courriel leur demandant des précisions. Il demande comment cela peut se faire de façon anonyme.

M. Boismenu dit ne pas être au courant de cette situation ; à sa connaissance, il n'y a pas de demande d'information aux participants. Des vérifications seront faites et l'information sera communiquée.

Mme Le Dorze dit comprendre que tous les documents relatifs à la consultation seront traités par l'INM et feront l'objet d'un rapport, et qu'il n'y aura pas d'information qui circulera entre l'INM et le vice-rectorat, sauf le rapport. Ce que confirme M. Boismenu. Dans ce contexte, elle ne voit pas avec quoi le Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle travaillera puisqu'il doit pouvoir avoir accès à différents documents.

M. Boismenu explique que l'INM va produire une synthèse de l'ensemble de la documentation relevant de la consultation. L'énoncé de principe qui sera déposé à la fin de l'été puisera dans cette synthèse, et sera alimenté par une réflexion de la direction et par d'autres témoignages qui pourront venir d'ailleurs. Cet énoncé de principe sera déposé au Conseil et au Comité, et ensuite à l'Assemblée universitaire.

En complémentaire, Mme Le Dorze observe que la proposition qui vient d'être adoptée laisse entendre que le Comité aura tous les documents relatifs à la consultation, alors que le vice-recteur vient de dire que lui-même n'y a pas accès.

M. Boismenu explique que le rapport synthèse de l'INM sera produit à partir de l'ensemble de la documentation relevant de la consultation. Selon sa compréhension, les éléments additionnels que le Comité pourrait demander au vice-recteur se rapporteraient à la documentation qui serait utilisée entre la synthèse et l'énoncé de principes. Cependant, il ne peut présumer de ce qui pourrait éventuellement être demandé.

Le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Charest, apporte une information additionnelle au sujet de la confidentialité. Il précise que tous les employés du Bureau de la recherche institutionnelle (BRI) signent une entente de confidentialité dans le cadre de leur fonction. D'aucune manière l'information à laquelle ils peuvent avoir accès ne peut être utilisée par eux, incluant l'information reliée au sondage.

Mme Kempeneers rapporte qu'un diplômé qui n'a plus de lien avec l'UdeM depuis 40 ans lui a dit avoir reçu l'invitation à participer à la consultation. Elle demande jusqu'à quelle année on remonte pour solliciter les diplômés et quelle est la pertinence de l'avis, sur le projet académique, de personnes qui n'ont plus de liens avec l'Université depuis très longtemps.

M. Boismenu explique qu'il a été demandé à l'Association des diplômés de relayer l'information auprès des diplômés, cela a été fait avec les listes dont l'Association dispose. Dans l'esprit d'ouverture évoqué, un forum a été prévu pour les diplômés et les employés retraités.

En l'absence d'autres interventions, la présidente des délibérations invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

AU-0577-9 **FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS ET LE STATUT DE SON CORPS PROFESSORAL**

Constatant qu'il est 17 h, la présidente des délibérations suggère à l'Assemblée de traiter les deux sous-points en 15 minutes chacun, à savoir la présentation du rapport suivie d'une période de questions. S'il y a lieu, l'Assemblée pourra revenir sur le sujet à la prochaine séance.

AU-0577-9.1 **RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION**
2016-A0021-0577^e-169

La présidente des délibérations cède la parole au vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest. M. Charest présente le rapport du Comité de la planification sur la question de la Faculté de théologie et de sciences des religions et le statut de son corps professoral, consigné au document 2016-A0021-0577^e-169, en réponse au mandat que lui a confié l'Assemblée universitaire lors de sa 571^e séance. Il souligne qu'au moment d'engager ses travaux, le Comité a constaté que la FTSR et la Faculté des arts et des sciences (FAS) avaient déjà adopté dans leurs instances respectives des positions visant l'avenir des études religieuses, y compris dans le cadre d'une éventuelle intégration de celles-ci au sein de la FAS, et que c'est donc la poursuite de cette voie qui a été privilégiée par le Comité dans le respect des positions adoptées par les deux facultés. Le rapport fait état de l'évolution des discussions entre la FAS et le FTRS en regard du projet d'intégration de la FTSR à la FAS, de la dimension étudiante dans le cadre de ce projet et de la question du statut canonique de la FTSR. Comme les discussions se poursuivent, le Comité de la planification estime, à cette étape, qu'il faut attendre la fin de ces discussions et connaître les positions respectives des deux unités ainsi que de leurs instances respectives avant de revenir à l'Assemblée universitaire sur le sujet d'une manière plus définitive, comportant une recommandation le cas échéant.

La présidente des délibérations évoque que, selon l'usage, il conviendrait à cette étape-ci de présenter une proposition à l'effet que l'Assemblée reçoit le rapport du Comité. M. Charron en fait la proposition. La proposition est appuyée.

M. Schiettekatte soumet que la question de la FTSR concernant le statut du corps professoral est devant un arbitre de grief, de sorte que l'Assemblée ne peut se prononcer sur ce sujet dans ces circonstances.

La présidente indique qu'il s'agit simplement de recevoir le rapport, et non de se prononcer pour ou contre.

M. Schiettekatte propose que l'Assemblée ne se prononce d'aucune façon étant donné que c'est devant un arbitre de grief.

La présidente souligne que l'Assemblée ne se prononce pas sur le rapport, elle le reçoit tout simplement.

M. Schiettekatte dit quand même s'y opposer.

La présidente des délibérations indique que l'Assemblée aura alors à voter sur la proposition.

M. Arsenault demande ce que signifie « recevoir » le rapport.

La présidente des délibérations explique que cela veut dire que l'on admet qu'on a reçu le rapport. Cela ne veut pas dire que le sujet est clos.

M. Arsenault demande quelle serait la conséquence si la résolution n'était pas adoptée.

La présidente des délibérations indique qu'à sa connaissance cela n'est jamais arrivé. Le fait de recevoir est une formalité. Cela ne préjuge aucunement d'un avis sur le rapport.

M. Schiettekatte demande le vote sur le fait de recevoir le rapport.

M. Arsenault observe que le rapport n'a pas été reçu dans les temps réglementaires, soit neuf jours avant la séance.

Le secrétaire général rappelle que le règlement de régie interne de l'Assemblée prévoit neuf jours pour les points pour décision. Or à ce stade-ci, il ne s'agit pas d'un point pour décision. D'autre part, le rapport a été déposé il y a trois jours, soit à l'intérieur du délai prescrit par le règlement pour des points d'information.

M. Saul souligne que ce rapport conclut en indiquant que les discussions se poursuivent et que l'on souhaite attendre que les deux parties s'entendent. Il lui semble pertinent que l'Assemblée les laisse discuter et se prenne position ultérieurement.

M. Schiettekatte présente un point d'ordre. L'Assemblée a reçu les documents budgétaires et n'a pas eu à se prononcer sur le fait de les recevoir, il ne comprend pas pourquoi il faudrait le faire dans ce cas-ci.

La présidente des délibérations indique que, selon sa compréhension des règlements de l'Assemblée, lorsque l'Assemblée reçoit un rapport d'un comité, elle doit accepter ce rapport. La question de savoir si l'Assemblée aurait dû le faire pour le rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire est une très bonne question, elle fera des vérifications à ce sujet.

M. Charest présente un point d'ordre. Le rapport présenté a été fait à la demande d'un mandat de l'Assemblée universitaire. Il trouverait étrange que les membres de l'Assemblée universitaire disent aujourd'hui ne pas vouloir recevoir le rapport qu'ils ont demandé.

L'Assemblée procède au vote, la proposition est adoptée par 48 voix pour, 3 contre et 6 abstentions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire reçoit le rapport du Comité de la planification.

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité du statut du corps professoral (CSCP), M. Pierre Trudel, présente le rapport de ce Comité relativement à question de la Faculté de théologie et de sciences des religions et le statut de son corps professoral, consigné au document 2016-A0021-0577^e-170, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée universitaire lors de sa 571^e séance. Il résume les principaux éléments du rapport et la recommandation du CSCP, en conclusion de son rapport, qui est à l'effet que « Compte tenu des constats découlant du cas spécifique de la FTSR, le CSCP recommande à l'Assemblée universitaire, conformément à ses pouvoirs reconnus par la charte, d'énoncer le principe suivant :

Toute restructuration d'une unité ne devrait pas comporter de modifications significatives des conditions d'accomplissement des fonctions professorales, notamment au plan de la détermination du champ disciplinaire, de la structuration des programmes d'études ou de recherche, des conditions de recrutement ou de cheminement de la carrière professorale, sauf si celles-ci ont été clairement entérinées par les assemblées facultaires ou départementales concernées. »

M. Charron propose que l'Assemblée reçoive le rapport. La proposition est appuyée.

Les membres sont invités à présenter leurs questions et leurs commentaires sur le rapport. Il est convenu que M. Trudel répondra aux questions à la suite des interventions.

Étant donné que le rapport propose une recommandation, M. McFalls pense que le fait de recevoir ce rapport n'est pas aussi anodin que pour le rapport précédent. Pour éviter toute confusion, il lui semble que cette recommandation doit être inscrite à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

La présidente des délibérations réitère qu'aucune proposition de fond ne peut être discutée et proposée à cette étape. Il faut pour ce faire présenter une demande au Comité de l'ordre du jour. D'autre part, le fait de recevoir ce rapport est aussi anodin, étant donné que l'Assemblée ne se prononce pas en regard de la recommandation.

Mme Saba demande des clarifications par rapport aux principes énoncés. Elle demande en quoi ce principe qui est proposé par le CSCP et qui découle du cas spécifique de la FTSR modifie ou non la procédure d'intégration de la FTSR à la FAS, notamment en regard du statut canonique.

M. Molotchnikoff observe que lorsqu'un comité de l'Assemblée dépose son rapport, celui-ci appartient à l'Assemblée. Il ne voit pas pourquoi l'Assemblée doit voter pour recevoir le rapport.

La présidente des délibérations réitère qu'elle va faire les vérifications à ce sujet et donnera des précisions à la prochaine séance.

M. Molotchnikoff propose une remise à date fixe considérant que le rapport comporte des éléments importants qui concernent les professeurs de la FTSR auxquels il faut réfléchir rapidement.

La présidente des délibérations indique qu'une proposition sur le fait que l'Assemblée ait reçu le rapport n'empêche pas que le point revienne à date fixe, à une prochaine séance.

M. Schiettekatte appuie la proposition de remise à date fixe.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la présidente des délibérations invite M. Trudel à répondre à la question de Mme Saba.

M. Trudel explique que la recommandation du CSCP ne porte pas comme tel sur le statut canonique, elle vise l'exercice consistant à restructurer une unité. Le Comité a estimé que la liberté académique implique un certain niveau d'accord et de concertation qui se matérialise par une obligation

que les assemblées concernées entérinent les éventuels changements de structures, surtout si ces changements constituent ou impliquent par exemple la disparition de certaines structures académiques existantes. Le Comité a tenu à situer cette recommandation dans le champ des pouvoirs de l'Assemblée, qui, en vertu de l'article 20 de la charte, énonce les principes généraux présidant à l'orientation et au développement à l'Université. Donc c'est dans cet esprit que le Comité a estimé qu'il pouvait être opportun que l'Assemblée énonce un tel principe. Mais ce n'est pas un principe qui est spécifiquement rattaché aux questions relatives au statut canonique dans la mesure où le statut canonique relève en grande partie des autorités ecclésiastiques.

En l'absence d'autres intervenants, la présidente des délibérations invite l'Assemblée à se prononcer sur la proposition de recevoir le rapport du CSCP. Le vote n'étant pas demandé, la proposition de recevoir le rapport est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire reçoit le rapport du Comité du statut du corps professoral.

L'Assemblée est ensuite invitée à se prononcer sur la proposition de remise à date fixe du point, soit à la prochaine séance, le 18 avril. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire remet le point *Faculté de théologie et de sciences des religions et le statut de son corps professoral* à la prochaine séance du 18 avril.

AU-0577-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 18 avril 2016, à 14 heures.

AU-0577-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 17 h 30.